

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 15 ET 16 DECEMBRE 2025****Point 3 de l'ordre du jour****BUDGET 2026****1. BUDGET DU COMPTE DE RESULTATS**

Le budget du compte de résultats 2026 présente un déficit de CHF 4'160'060.- sur un total de revenus de CHF 152'915'350.- (sans les imputations internes).

Le budget tient compte des incidences liées au plan d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE). L'impact sur les communes est estimé à 5,1 millions de francs de charges nettes supplémentaire en 2026, soit env. CHF 400'000.- pour la Ville de Bulle. Les principales mesures sur le budget 2026 sont :

- La participation des communes au financement des prestations complémentaires AVS/AI
- L'augmentation de la part des communes au financement du trafic local et régional de voyageurs
- L'augmentation de la part des communes dans le domaine de l'aide sociale

Les charges supplémentaires sont majoritairement compensées par les mesures au niveau fiscal (non-adaptation des barèmes d'impôt et des déductions sociales en raison de la progression à froid, réduction de la déduction des frais de déplacement, augmentation du nombre de taxateurs) qui augmentent les revenus fiscaux au budget 2026.

Une demande de référendum a été déposée le 20 octobre dernier afin que la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE) soit soumise au peuple. Le Conseil d'Etat a retiré son projet de budget 2026 et fonctionnera donc sans budget jusqu'à l'issue du référendum.

Dans ce contexte, selon son courrier du 28 octobre 2025, il recommande aux communes de tenir compte des mesures prévues dans le cadre du PAFE, tout en étant conscient que celles-ci ne pourront déployer leurs effets que sur une partie de l'année, voire ne jamais entrer en vigueur. Il relève également que l'augmentation du traitement du personnel de l'Etat d'un palier, dont le report en septembre était prévu dans la LAFE, est due dès janvier 2026 compte tenu du référendum.

Le Conseil communal adaptera le budget selon les décisions prises, dans la mesure de ses compétences prévues dans le règlement sur les finances communales.

./.

a) **Récapitulation par chapitre :**

	Budget 2026		Budget 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	15'329'400.00	3'797'900.00	15'282'250.00	3'834'400.00
<i>Résultat net</i>		11'531'500.00		11'447'850.00
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	7'866'150.00	5'452'150.00	7'470'100.00	5'151'350.00
<i>Résultat net</i>		2'414'000.00		2'318'750.00
2 FORMATION	43'232'600.00	6'251'100.00	42'379'100.00	5'997'080.00
<i>Résultat net</i>		36'981'500.00		36'382'020.00
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	10'176'210.00	1'457'600.00	10'025'250.00	1'557'220.00
<i>Résultat net</i>		8'718'610.00		8'468'030.00
4 SANTÉ	33'701'000.00	19'305'500.00	33'922'200.00	19'243'700.00
<i>Résultat net</i>		14'395'500.00		14'678'500.00
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	18'949'000.00	107'000.00	16'005'200.00	95'800.00
<i>Résultat net</i>		18'842'000.00		15'909'400.00
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	18'288'250.00	9'436'000.00	17'489'350.00	9'376'730.00
<i>Résultat net</i>		8'852'250.00		8'112'620.00
7 PROTEC.ENVIRONNEMENT ET AMÉNAG.TERRITOIRE	14'259'100.00	13'026'600.00	13'311'900.00	12'207'360.00
<i>Résultat net</i>		1'232'500.00		1'104'540.00
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	1'280'700.00	70'000.00	1'301'300.00	90'000.00
<i>Résultat net</i>		1'210'700.00		1'211'300.00
9 FINANCES ET IMPÔTS	3'098'700.00	103'117'200.00	3'286'150.00	96'167'700.00
<i>Résultat net</i>	100'018'500.00		92'881'550.00	
<b>TOTALISATION</b>	<b>166'181'110.00</b>	<b>162'021'050.00</b>	<b>160'472'800.00</b>	<b>153'721'340.00</b>
<b>Résultat</b>		<b>4'160'060.00</b>		<b>6'751'460.00</b>

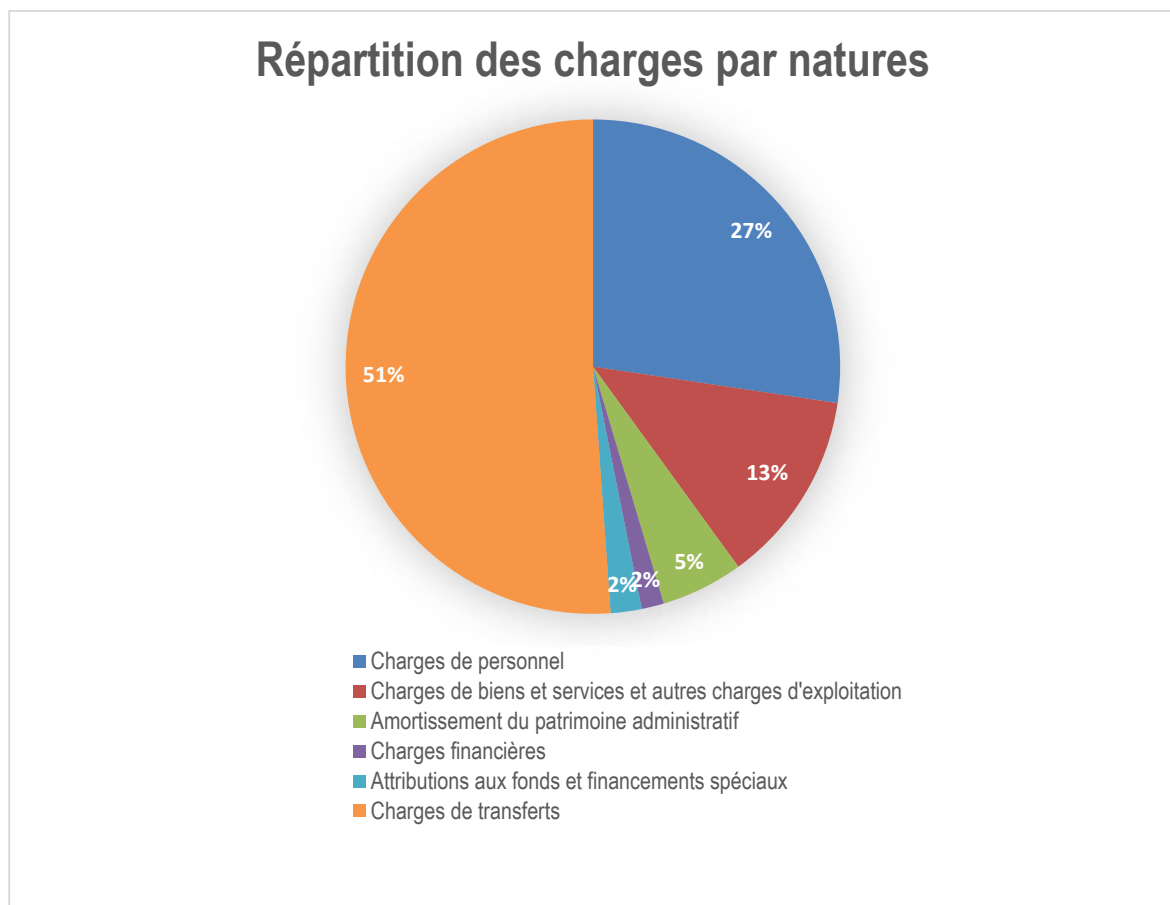
b) **Récapitulation par natures (hors imputations internes) :**

Le comparatif des comptes par natures entre le budget 2026, le budget 2025 et les comptes 2024 figure dans le fascicule du budget. Voici la comparaison entre les budgets 2026 et 2025 :

	<b>B 2026</b>	<b>B 2025</b>	<b>Ecart %</b>
30 Autorités et charges de personnel	42'959'800	42'483'600	1,1
<i>y.c. foyers communaux</i>	16'142'700	16'274'100	-0,8
31 Biens et services et autres charges d'exploitation	19'852'360	18'679'050	6,3
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'464'200	8'236'300	2,8
34 Charges financières	2'281'400	2'436'250	-6,4
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	3'190'600	3'273'100	-2,5
36 Charges de transferts	80'327'050	76'140'800	5,5
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>157'075'410</b>	<b>151'249'100</b>	<b>3,9</b>
40 Revenus fiscaux	91'895'000	86'195'000	6,6
41 Patentes et concessions	37'800	36'000	5,0
42 Taxes et redevances	25'443'300	24'305'400	4,7
43 Revenus divers	100'000	100'000	0,0

44 Revenus financiers	3'570'700	3'534'600	1,0
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	4'009'300	4'093'750	-2,1
46 Revenus de transferts	24'746'250	23'119'890	7,0
48 Revenus extraordinaires	3'113'000	3'113'000	0,0
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>152'915'350</b>	<b>144'497'640</b>	<b>5,8</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-4'160'060</b>	<b>-6'751'460</b>	

L'augmentation des charges de la nature 31 est compensée par l'augmentation des recettes de la nature 42, s'agissant de refacturation de prestations à des tiers.



. / .

c) **Marge de manœuvre :**

Ce calcul démontre la marge de manœuvre du Conseil communal pour l'établissement du budget, en fonction des charges qui sont difficiles, voire impossibles à diminuer à court et moyen termes :

	<b>Budget 2026</b>	<b>%</b>
Recettes	162'021'050.00	
Imputations internes	-9'105'700.00	
	<b>152'915'350.00</b>	<b>100.00%</b>
Charges de transferts	80'327'050.00	52.53%
Foyers	19'221'500.00	12.57%
Autorités et personnel (sans foyers)	26'817'100.00	17.54%
Attributions aux fonds spéciaux	3'190'600.00	2.09%
Intérêts	1'441'700.00	0.94%
Amortissements	8'464'200.00	5.54%
<b>Marge à disposition</b>	<b>13'453'200.00</b>	<b>8.80%</b>
Résultat (+ bénéfice / - déficit)	-4'160'060.00	-2.72%

d) **Eléments principaux :**

- L'estimation des recettes fiscales a été effectuée selon les prévisions cantonales, pondérées par divers paramètres adaptés à notre commune, notamment pour les personnes morales. Elle tient compte des mesures du PAFE.
- Aucune indexation des salaires n'a été prévue pour 2026 et l'octroi des paliers, selon l'échelle des traitements, a été décalé au 1<sup>er</sup> septembre. Ces décisions sont conformes à celles proposées par le Conseil d'Etat pour son propre personnel dans le cadre du PAFE. Comme mentionné dans l'introduction, l'Etat devra verser le palier au 1<sup>er</sup> janvier compte tenu du referendum. Le Conseil communal statuera sur l'octroi des paliers en janvier prochain.
- Lors de l'élaboration du budget 2026, le Conseil communal a décidé de geler la plupart des demandes d'augmentation de dotations en personnel. Si l'on peut tout de même constater des augmentations de charges de personnel par rapport au budget 2025, celles-ci sont dues principalement à l'accueil extrascolaire, dont le personnel doit bénéficier du statut de droit public à la suite d'une décision du Tribunal cantonal. De plus, il doit adapter son effectif au nombre d'élèves.  
D'autre part, l'augmentation massive des dossiers confiés au service des curatelles par la Justice de Paix a contraint le Conseil communal à augmenter de manière significative la dotation du service.

## Evolution des charges liées :

Les charges liées augmentent de 5,94% ou CHF 3'597'900.- par rapport au budget 2025 et de 14,27% ou CHF 8'815'900.- par rapport aux comptes 2024. Elles représentent le 44,9 % des charges 2026 (imputations internes déduites). Le détail figure ci-dessous :

Compte	Désignation	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation B26/ B25	Variation B26/ C24
1500.3612.00	Service du feu / ASSF	369'400.00	417'400.00	355'633.85	-48'000.00	13'766.15
1620.3611.00	Part aux frais de la Protection civile	59'700.00	69'500.00	49'309.70	-9'800.00	10'390.30
2110.3611.00	Traitements corps enseignant enfantine	2'101'900.00	2'121'700.00	2'073'940.10	-19'800.00	27'959.90
2120.3611.00	Traitements corps enseignant primaire	9'063'900.00	8'926'900.00	8'622'004.55	137'000.00	441'895.45
2120.3612.01	Frais d'écolages	3'500.00	5'000.00	3'500.00	-1'500.00	0.00
2130.3612.00	Cycles d'orientation - Frais d'exploitation	9'634'300.00	9'794'300.00	9'348'277.00	-160'000.00	286'023.00
2130.3612.01	Cycles d'orientation - Frais financiers	813'600.00	833'200.00	781'913.00	-19'600.00	31'687.00
2140.3611.00	Ecole de musique - Conservatoire	586'200.00	606'000.00	568'690.05	-19'800.00	17'509.95
2196.3612.00	Ecoles - coûts des classes de Morlon	60'000.00	80'000.00	82'489.70	-20'000.00	-22'489.70
2200.3611.00	Enseignement spécialisé - prestataires privés	199'300.00	200'500.00	191'014.30	-1'200.00	8'285.70
2200.3612.00	Services auxiliaires scolaires	1'080'000.00	992'000.00	929'475.60	88'000.00	150'524.40
2200.3631.00	Instit. pers. handicapées/inadaptées - écoles spécial	4'277'300.00	3'977'600.00	3'789'383.00	299'700.00	487'917.00
2300.3611.00	Formation professionnelle	410'000.00	410'000.00	395'635.45	0.00	14'364.55
3290.3612.00	Option Gruyère - Culture	240'000.00	240'000.00	237'063.00	0.00	2'937.00
3411.3612.00	Régionalisation des sports	589'100.00	192'500.00	142'424.65	396'600.00	446'675.35
4110.3611.00	Coûts résiduels des soins infirmiers	172'200.00	109'800.00	119'387.00	62'400.00	52'813.00
4121.3612.00	Frais financiers des homes	1'975'000.00	2'252'800.00	1'986'705.00	-277'800.00	-11'705.00
4121.3631.00	Subventions soins spéciaux dans les homes médic.	5'008'300.00	5'214'500.00	4'745'141.55	-206'200.00	263'158.45
4210.3612.01	Service d'aide et de soins à domicile	4'468'800.00	4'340'000.00	4'110'519.80	128'800.00	358'280.20
4210.3612.02	Indemnités forfaitaires	2'009'600.00	1'907'500.00	1'442'327.00	102'100.00	567'273.00
4210.3612.03	Service de puériculture	103'000.00	101'600.00	97'744.00	1'400.00	5'256.00
4220.3611.00	Dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs	16'300.00	16'000.00	15'433.00	300.00	867.00
4220.3612.00	Service des ambulances	315'700.00	341'900.00	232'880.95	-26'200.00	82'819.05
4330.3611.00	Service dentaire scolaire	200'000.00	200'000.00	210'132.80	0.00	-10'132.80
5220.3631.00	Participation - prestations complémentaires AI	948'900.00	0.00	0.00	948'900.00	948'900.00
5230.3631.00	Invalidité - institutions spécialisées	8'062'300.00	7'846'300.00	7'547'950.40	216'000.00	514'349.60
5320.3631.00	Participation - prestations complémentaires AVS	1'315'700.00	0.00	0.00	1'315'700.00	1'315'700.00
5410.3631.00	Part s/allocations familiales personnes sans activité	164'100.00	158'800.00	142'711.65	5'300.00	21'388.35
5430.3631.00	Part sur contributions d'entretien non récupérées	0.00	176'400.00	154'432.95	-176'400.00	-154'432.95
5451.3612.00	Option Gruyère - Jeunesse	67'900.00	67'900.00	70'811.00	0.00	-2'911.00
5590.3631.00	Part au fonds cantonal de l'emploi	501'400.00	494'900.00	494'856.50	6'500.00	6'543.50
5720.3611.00	Part au Service sociaux spécialisés	144'800.00	56'600.00	51'651.90	88'200.00	93'148.10
5720.3612.00	Part au Service social régional	4'321'000.00	4'050'000.00	3'419'303.00	271'000.00	901'697.00
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	0.00	62'500.00	63'284.40	-62'500.00	-63'284.40
6210.3611.00	Part au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	249'100.00	230'400.00	222'896.00	18'700.00	26'204.00
6220.3611.00	Part au titre de trafic régional	3'883'000.00	3'363'600.00	2'712'598.00	519'400.00	1'170'402.00
6220.3612.00	Part au trafic communal - MOBUL	1'738'600.00	1'531'700.00	1'323'823.96	206'900.00	414'776.04
7201.3611.00	Frais de lutte contre les hydrocarbures	0.00	5'000.00	0.00	-5'000.00	0.00
7201.3612.00	AIS - Frais d'exploitation	2'196'300.00	2'034'600.00	1'902'650.50	161'700.00	293'649.50
7201.3612.01	AIS - Frais financiers	1'472'700.00	1'453'400.00	1'560'852.70	19'300.00	-88'152.70
7201.3612.02	AIOG - Frais d'exploitation	359'600.00	358'900.00	316'838.25	700.00	42'761.75
7201.3612.03	AIOG - Frais financiers	55'600.00	60'400.00	35'019.10	-4'800.00	20'580.90
7201.3612.04	ABVH - Frais d'exploitation	20'000.00	17'900.00	0.00	2'100.00	20'000.00
7201.3612.05	ABVH - Frais financiers	2'200.00	1'600.00	0.00	600.00	2'200.00
7410.3612.00	Endiguement de la Trême	58'000.00	21'000.00	17'700.00	37'000.00	40'300.00
7410.3612.01	Endiguement de la Sionge	5'200.00	2'600.00	2'618.00	2'600.00	2'582.00
7906.3612.00	Contributions à l'ARG - Frais d'exploitation	250'800.00	251'200.00	244'144.50	-400.00	6'655.50
8200.3612.00	Entretien des chemins forestiers	66'200.00	71'300.00	32'173.55	-5'100.00	34'026.45
8200.3612.01	Corporation forestière Mbléson	110'800.00	156'600.00	156'612.00	-45'800.00	-45'812.00
8406.3612.00	Contribution à Gruyère Tourisme	468'900.00	468'900.00	431'521.00	0.00	37'379.00
8406.3612.02	Contributions à l'ARG - Fonds ordinaire d'invest.	371'700.00	340'800.00	340'496.95	30'900.00	31'203.05
	<b>T O T A U X</b>	<b>70'591'900.00</b>	<b>66'634'000.00</b>	<b>61'775'971.36</b>	<b>3'957'900.00</b>	<b>8'815'928.64</b>
					<b>5.94%</b>	<b>14.27%</b>

## **Commentaires par chapitre :**

Nous indiquons, ci-après, les dépenses nouvelles ou variations les plus importantes par rapport au budget 2025 :

### **Administration générale (0)**

011	Législatif
-----	------------

Le renouvellement des autorités cantonales et communales aura lieu en 2026, ce qui explique l'augmentation des coûts pour les votations et élections.

### **Ordre et sécurité publics, défense (1)**

1401.3132.00	Honoraires - Etudes
--------------	---------------------

Depuis quelque temps, la sécurisation des manifestations dans le centre-ville est devenue nécessaire. Les dispositifs légers actuellement en place (blocs de béton, barrières Vauban) ne répondent plus aux exigences de la Police cantonale. Il est donc nécessaire de mener une étude afin d'identifier des solutions à la fois sûres, harmonieuses avec l'environnement urbain et pratiques dans la gestion du quotidien.

### **Formation (2)**

2180	Accueil extrascolaire
------	-----------------------

Les frais de repas et de personnel augmentent selon la fréquentation des accueils. Ces frais sont partiellement couverts par la participation des parents, selon les tarifs en vigueur qui tiennent compte du revenu.

### **Culture, sport et loisirs (3)**

3410.3132.00	Honoraires et prestations de services
--------------	---------------------------------------

Evincée des budgets de ces dernières années, l'élaboration d'un plan directeur des sports est prévue en 2026 puisqu'une solution moins onéreuse a pu être trouvée.

3411.3612.00	Participation – Régionalisation des sports
--------------	--

Le comptoir aura lieu en 2026 et la patinoire sera fermée à Espace Gruyère durant la saison 2026-2027. Une patinoire provisoire sera installée à Charmey ; elle sera financée par l'ensemble des communes gruériennes.

Ce compte enregistre également la participation aux frais de fonctionnement des piscines de Broc et Charmey.

## **Prévoyance sociale (5)**

5220.3631.00	Participation – prestations complémentaires AI
5320.3631.00	Participation – prestations complémentaires AVS

La mesure du PAFE la plus impactante est la participation au financement des prestations complémentaires AVS/AI qui totalise un coût de CHF 2'264'600.- au budget 2026.

Les communes participaient déjà à ce financement jusqu'en 2007, mais l'Etat avait repris à sa charge l'entier des coûts dès 2008, dans le cadre de la RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons).

L'Etat indique qu'il s'agissait d'un régime transitoire et qu'il réintroduit la participation des communes dans le cadre du PAFE.

5430.3631.00	Participation – contributions d'entretien non récupérées
5790.3611.00	Participation – aide aux victimes d'infraction

L'Etat prendra à sa charge l'entier des coûts dès 2026 (mesures du PAFE).

## **Protection de l'environnement et aménagement du territoire (7)**

7900.3132.00	Honoraires et prestations de service – aménagement du territoire
--------------	--

De nombreux MEP (mandats d'étude parallèles) et PAD (plans d'aménagement de détail) sont prévus en 2026. Une partie importante de ces coûts est refacturée aux propriétaires (7900.4260.00).

## **Finances et impôts (9)**

9100	Impôts communaux
------	------------------

Les impôts communaux ordinaires sur les personnes physiques et morales sont estimés sur la base des indications communiquées par le Service cantonal des contributions (SCC). D'autre part, divers éléments propres à la commune sont pris en considération, notamment pour les personnes morales.

En tenant compte des mesures fiscales du PAFE, la progression totale entre les années 2023 et 2026 est estimée par le SCC à 10,5% pour l'impôt sur le revenu et à 15,9% pour l'impôt sur la fortune des personnes physiques.

9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources
--------------	--

Dans le cadre de la péréquation financière intercommunale, le Service des communes calcule l'indice du potentiel fiscal (IPF). De manière simple, il rend compte de la force fiscale. Ainsi, un IPF élevé traduit que les contribuables de la commune génèrent des recettes fiscales importantes, et inversement.

L'IPF de l'ensemble des communes correspond à 100 points. Les communes disposant d'un indice supérieur à 100 points sont considérées comme ayant une capacité financière plus ou moins forte (ce

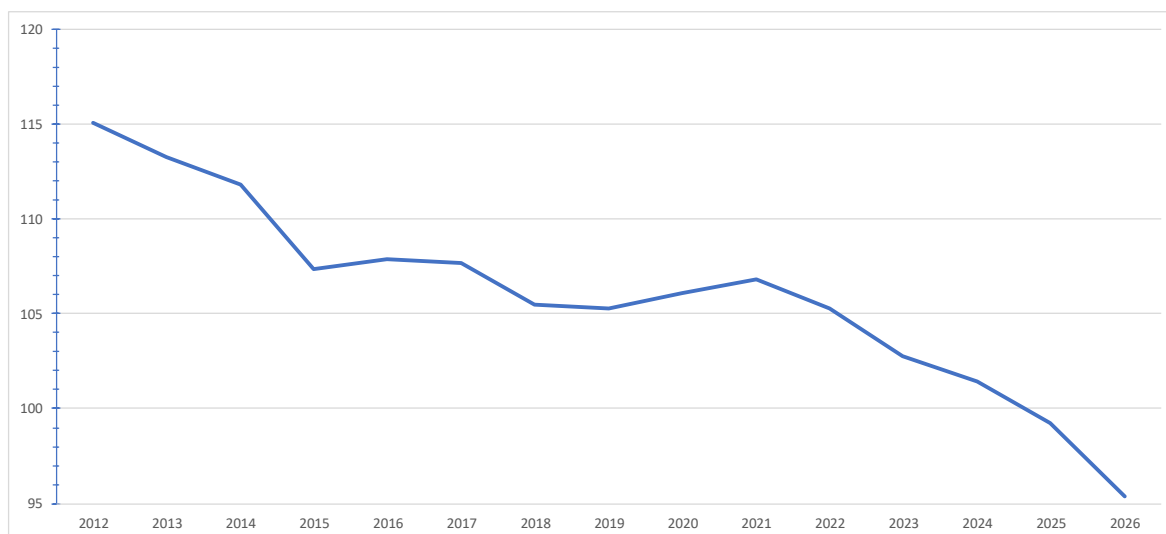
sont des communes contributrices de la péréquation), les communes en dessous de cette valeur moyenne disposent d'une capacité plus ou moins faible (communes bénéficiaires).

L'évolution de l'IPF de la Ville de Bulle est en constante baisse, comme l'a déjà relevé le Conseil communal à plusieurs reprises, notamment lors de la demande de modification des coefficients d'impôts, refusée par le Conseil général en décembre 2024.

L'IPF pour l'année 2026 est calculé à 95,38, alors qu'il était à 99.22 pour 2025.

Sur la base de l'IPF 2026, la commune est bénéficiaire de la péréquation des ressources pour CHF 1'360'400.-.

Evolution de l'IPF 2012-2026 :



Comparaison de l'IPF, des coefficients et taux d'impôts pour différentes communes :

Entité	Population 2024	IPF 2026	Taux d'impôt PP/PM 2025		Contrib.immob. 2025
<b>Bulle</b>	<b>27'101</b>	<b>95.38</b>	<b>74.30%</b>	<b>74.30%</b>	<b>2.00‰</b>
Fribourg (Ville)	38'896	133.25	80.00%	80.00%	2.85‰
Villars-sur-G.	12'507	160.05	63.90%	69.00%	2.50‰
Morat	9'552	109.47	62.00%	62.00%	1.50‰
Romont	6'124	88.31	90.00%	90.00%	3.00‰
Estavayer	10'623	89.75	84.00%	84.00%	2.00‰
Châtel-St-D.	8'786	108.60	83.60%	83.60%	2.00‰

9610	Intérêts
------	----------

A ce jour, le taux d'intérêt moyen des emprunts est de 1,00%, ce qui est très intéressant, les taux ayant été bloqués sur une longue période.

9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif
--------------	--

La réévaluation du patrimoine administratif, telle qu'exigée par la nouvelle loi sur les finances (MCH2), s'est élevée à env. CHF 31'123'000.-. Cette réévaluation génère des amortissements supplémentaires qui augmentent les charges. La réserve est dissoute sur une période de 10 ans, de 2022 à 2031. Cette opération est reportée dans le compte de résultats en tant qu'opération extraordinaire.

## 2. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements contient les tranches de crédits qu'il est prévu d'engager durant l'année, selon la planification.

<u>Catégories</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Net</u>
Travaux en cours – crédits votés	32'849'000	6'951'000	25'898'000
Nouveaux crédits – messages au CG décembre 2025	7'688'000	205'000	7'483'000
<b>Totaux</b>	<b>40'537'000</b>	<b>7'156'000</b>	<b>33'381'000</b>

<u>RECAPITULATION</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Net</u>
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	330'000.00		330'000.00
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE			
2 FORMATION	8'975'000.00	586'000.00	8'389'000.00
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	10'815'000.00	105'000.00	10'710'000.00
4 SANTÉ	458'000.00		458'000.00
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	14'301'000.00	5'465'000.00	8'836'000.00
7 PROTEC.ENVIRONNEMENT ET AMÉNAG.TERRITOIRE	5'658'000.00	1'000'000.00	4'658'000.00
<b>TOTALISATION</b>	<b>40'537'000.00</b>	<b>7'156'000.00</b>	
<b>Résultat</b>		<b>33'381'000.00</b>	

Après déduction des investissements nets financés par des taxes (eau et épuration), soit CHF 4'158'000.-, le total des investissements s'élève à CHF 29'223'000.-.

Selon le règlement des finances, le référendum peut être demandé contre une dépense nouvelle, votée par le Conseil général, supérieure à CHF 2'000'000.-.

## 3. CONCLUSION

Le Conseil communal soumet au Conseil général pour approbation le budget du compte de résultats 2026 qui présente un déficit de CHF 4'160'060.- et le budget des investissements 2026 qui présente des dépenses nettes de CHF 33'381'000.-.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Syndic**

**Jacques Morand**

**Le Secrétaire général**

**Raoul Girard**